

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2593

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny

Objet : Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2593**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny

Objet : Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération d'aménagement de la rue de Boutan sur la commune d'Irigny a été réalisée dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 adoptée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte et programme de travaux

Par délibération du Conseil n° 2018-2935 du 17 septembre 2018, le programme d'aménagement de la rue de Boutan sur la commune d'Irigny a été approuvé. Une autorisation de programme d'un montant de 1 615 000 € TTC à la charge du budget principal a, dans ce cadre, été votée, complétant une individualisation partielle à partir de l'autorisation de programme étude de 80 000 € TTC, mise en place le 3 avril 2018. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 250 000 € TTC en dépenses au budget principal a été approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0133 du 5 octobre 2020, portant le montant d'autorisation de programme à 1 945 000 € TTC en dépenses au budget principal.

Le programme retenu répondait aux enjeux principaux suivants :

- sécuriser les conditions d'accès au pôle sportif et culturel de Champvillard, en reportant le trafic de desserte du chemin de Champvillard (voie exigüe et en impasse où se côtoyaient piétons, véhicules légers et transports en commun) sur la rue de Boutan,
- requalifier la rue de Boutan au profit des modes actifs,
- augmenter l'offre existante des parkings de desserte du pôle sportif, intégrant un possible demi-tour des cars de desserte.

L'aménagement du parking, mis en service en septembre 2020, a ainsi permis la mise en service de 115 places de stationnement supplémentaires dont 3 pour personnes à mobilité réduite et 3 emplacements dédiés aux cycles (soit 18 places vélos), dans le cadre d'un aménagement paysager avec la plantation de 140 arbres (tiges et cépées). Afin de favoriser la gestion alternative des eaux pluviales, un revêtement en gravillons a été mis en œuvre dans le cadre de cet aménagement.

Après quelques mois de fonctionnement, des désordres importants ont été constatés avec de nombreuses ornières et des travaux de reprise des revêtements du parking apparaissent nécessaires. Afin de préserver la perméabilité des sols, il est envisagé la pose de pavés béton à joints poreux.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Il est ainsi sollicité une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 200 000 € TTC à la charge du budget principal pour réaliser ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de réaménagement de la rue de Boutan à Irigny.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O5578.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 2 145 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2024 - chapitre 23, pour un montant de 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-310652-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
